

REGLEMENT OFFICIEL

1. Généralités

Rassemblement – Discussion – Compétition.

Voici les maitres-mots qui lui ont permis d'acquérir sa renommée au fil des éditions, et cela se comprend aisément. Le Concours national de l'élite en droit OHADA, en abrégé CNEDO, constitue en réalité l'activité phare de la FECOS.

Rendez-vous annuel des passionnés du droit, en général, et du droit OHADA, en particulier, le CNEDO constitue un appel à l'unisson autour du droit OHADA. C'est l'une des rares occasions où universitaires et praticiens du droit, étudiants et destinataires du droit, ont la possibilité de se réunir, de discuter, de partager, de s'expliquer, de se comprendre sur des thématiques cibles dont l'actualité exige des orientations concrètes. C'est bien évidemment un cadre idéal, en raison de l'assemblée offerte, pour rechercher ensemble des remèdes aux imperfections constatées du droit OHADA.

Ainsi, c'est avant et après tout, un rassemblement scientifique animé par des échanges et discussions sur des problématiques de l'OHADA et de son droit devant un auditoire passionné.

Par ailleurs, cette activité constitue un prétexte pour tester le degré d'assimilation du droit OHADA par les étudiants notamment ceux dont leur mission est de le promouvoir et de le vulgariser. Regroupant en effet l'essentiel des Universités publiques et un nombre conséquent d'Universités privées du Sénégal par le truchement des clubs OHADA qui y sont implantés, le CNEDO offre à ces juristes en formation une occasion unique de tester et développer leur connaissance sur le droit OHADA.

2. Langue du concours

La langue du concours est le français.

3. Participations et Compositions des équipes

3.1 Participation

REGLEMENT OFFICIEL

Le Concours est ouvert à l'ensemble des Universités et Institut du Sénégal dans lesquels est implanté un club OHADA régulièrement affilié à la FECOS.

Chaque Université ou Institut participant doit en principe présenter une seule équipe. Cela implique alors l'organisation d'une phase de présélection au niveau de chaque Université ou Institut afin de déterminer la composition de l'équipe participante.

Toutefois, la sélection des candidats devant représenter leur Université ou Institut au concours est du ressort exclusif du club OHADA qui y est implanté.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans l'Université ou Institut qu'elles représentent (Faculté de Droit/ d'Economie/ de Comptabilité). Les candidats doivent en outre être des membres du club OHADA implanté dans l'Université ou Institut représenté.

NB. Les niveaux d'étude concernés par ce concours sont : les Licences 1, 2, et 3 et les Master 1 et 2.

Sont exclus de cette compétition les titulaires d'un Master II, les doctorants, les docteurs, les professeurs, les élèves-magistrats, les avocats-stagiaires, les clerks de notaire ou tous autres auditeurs de justice.

En tout état de cause, aucun candidat ne devra être âgé de plus de 30 ans au 31 décembre 2022.

Aucun candidat ne peut participer, en cette qualité, plus d'une fois au Concours.

3.2 Composition des équipes

Les équipes devront être composées de trois (03) membres, avec la présence obligatoire d'un garçon ou d'une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle composition se verra retrancher 30 points à l'issue de la phase éliminatoire du concours. La FECOS se réserve même le droit de refuser la participation de l'équipe concernée, à moins que le vice ne soit régularisé.

REGLEMENT OFFICIEL

En dernier ressort, la FECOS (Commission scientifique) décide de qui est éligible au Concours. Cela n'exclut pas le droit pour toute équipe de saisir ladite Fédération, par voie écrite, de toute contestation relative à la composition d'une équipe.

Dans le cadre du concours, chaque équipe est accompagnée par le Président de Club et l'encadreur.

Toutefois, si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un ou plusieurs membres supplémentaires, la FECOS (Commission scientifique) n'est nullement responsable de son séjour. Elle ne prendra aucune disposition concernant ce dernier, à l'exclusion de conseils et recommandations qui pourront lui être fournis.

4. Calendrier du CNEDO 2022

Le CNEDO est prévu **du 24 au 28 Mai 2022 à Ziguinchor.**

1^{ère} étape : Du 25 au 26 mai 2022 : Phase de poule

2^e étape : Le 27 Mai : ½ Finales

3^e étape : Le 28 Mai : La grande Finale.

Le calendrier détaillé des activités du concours sera communiqué ultérieurement.

5. Déroulement scientifique du concours

5.1. Les étapes du concours

Le concours se déroulera en trois (3) étapes.

D'abord, les équipes participantes au Concours s'affronteront par poules. Il s'agira de deux (2) poules. Toutefois, le nombre des équipes qui composeront ces poules sera fonction du nombre d'universités participantes. La constitution des poules est déterminée à la cérémonie d'ouverture du concours suivant le mode opératoire arrêté par la FECOS.

Ensuite, à l'issue des éliminatoires, les deux (2) premières équipes de chaque poule (c'est-à-dire les deux (2) équipes ayant totalisé le plus de points dans chaque poule pris séparément) seront qualifiées pour les demi-finales.

REGLEMENT OFFICIEL

Enfin, les deux (2) vainqueurs des demi-finales iront en finale.

NB. La FECOS peut modifier cette règle en fonction des circonstances, mais avant que la compétition ne soit entamée. Des quarts de finale pourront éventuellement être organisés si le nombre de participants à la présente édition l'exige.

En cas d'égalité parfaite entre des équipes à une étape éliminatoire, il sera procédé à une série de cinq (5) questions écrites, afin de les départager. Ces questions seront notées chacune sur dix (10) points. Il peut s'agir de QCM comme de questions directes et elles vont porter aussi bien sur les actes uniformes que sur l'intégration africaine.

5.2. Les épreuves du concours

Les candidats s'affronteront autour de deux (02) catégories d'épreuves, à savoir Le Questionnaire et la Plaidoirie.

Le Questionnaire : il se compose de quatre (4) rubriques dont deux (2) écrites et deux (2) orales : les **Questions à Choix Multiples (QCM)** ; l'**Intégration Africaine (IA)** ; le **Qui suis-je ? (Q)** ; le **Quiz-Relai MARC (QRM)**.

La présente section est susceptible de modification au moment de la tenue du concours. L'éventuelle modification se justifiera par les circonstances de la cause et sera préalablement discutée avec les parties prenantes (Représentants et organisateurs).

NB. Sont insusceptibles de modification : les critères de notation, la nature et la durée des épreuves.

- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs deux (2) séries de dix (10) questions à dix (10) points pour chaque question. Ils auront, à cet effet, deux (02) minutes par série de questions pour y répondre. L'abstention compte pour 0 point. Toutefois, à partir de la 2^{ème} abstention, toute nouvelle abstention sera incessamment sanctionnée par le retrait de 5 points. Les questions porteront essentiellement sur les textes de l'OHADA à l'exception des actes uniformes sur l'arbitrage et la médiation.

REGLEMENT OFFICIEL

- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il est apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre, pendant 2 minutes et 30 secondes pour chaque série, à deux (2) séries de 10 questions à dix (10) points pour chacune. Ces questions porteront sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc. L'abstention compte pour 0 point.
- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve. A chaque indice, les équipes auront dix (10) secondes à compter de sa lecture intégrale pour donner la bonne réponse. Toutefois, en cas de mauvaise réponse, le droit à répondre de l'équipe concernée est suspendu durant les dix (10) secondes de l'indice en cause, à moins que l'autre équipe ne donne à son tour une mauvaise réponse ; dans ce cas, la même règle sera appliquée à cette dernière.

1er indice : 30 pts ; **2ème indice** : 20 pts ; **3ème indice** : 15 pts ; **4ème indice** : 10 pts ; **5ème indice** : 5 pts.

- **Le Quiz-Relai MARC** : Il s'agit de répondre à deux (2) séries de trois (03) questions spécifiques aux actes uniformes sur l'arbitrage et sur la médiation. Les membres de l'équipe seront interrogés oralement, de façon successive, selon l'ordre préalablement défini et sans possibilité de consultation. L'ordre de passage sera établi par le capitaine de l'équipe, séance tenante, juste avant le début de l'épreuve. La bonne réponse permet de poursuivre le relai. En cas de mauvaise réponse, le relai s'interrompt pour l'équipe. Le candidat interrogé dispose de 5 secondes à compter de la fin de l'énoncé de la question pour donner la réponse à la question. Le candidat devra obligatoirement attendre la fin de la lecture de la question pour répondre. Chaque bonne réponse compte pour 5 points.
- **La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collègue devant jouer à la fois le rôle de demandeur et

REGLEMENT OFFICIEL

de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales, à la fois pour les manches éliminatoires et pour la finale, dureront 15 minutes pour chaque équipe, à raison de 12 minutes en principal et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des 15 minutes de chaque équipe. Le jury ne devra pas excéder 10 minutes pour l'exercice de questions. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 6 minutes ou moins de 3 minutes.

Les plaidoiries seront notées sur **cent (100) points** suivant la grille de notation ci-après :

Pertinence : 40 pts ; **Eloquence/Français** : 35 pts ; **Gestuel/Prestance** : 15 pts ; **Gestion du temps** : 10 pts.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigées par un jury indépendant de trois personnes ou plus, mais en nombre impair. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique en format PDF à la FECOS (Commission Scientifique) à l'adresse suivante : cnedofecos@gmail.com **sept (7) jours avant le lancement officiel du concours, en l'occurrence le 16 Mai 2022 à 23h59mn. Les mémoires communiqués hors délais subiront une pénalité de retard de 15 points (sanction de rigueur).** Une (1) heure avant le début de toute rencontre, il sera procédé à la communication des mémoires de chaque équipe à l'autre. Les mémoires devront être remis aux organisateurs automatiquement après la rencontre. Les mémoires doivent respecter les critères de forme suivants : - Police : Time new roman - Taille : 12 - Nombre de page : cinq (5) pages minimum et dix (10) pages maximum par mémoire.

Les mémoires seront notés sur trente (30) points. Les points du mémoire seront pris en compte dans le décompte final à chaque étape du concours (phase de poule, demi-finale et finale), indépendamment de la remise du prix du meilleur mémoire. Bien évidemment, l'équipe ayant totalisé le plus de points pour les mémoires sera l'équipe vainqueur du prix.

6. Réclamations

REGLEMENT OFFICIEL

A l'occasion du concours, les candidats peuvent formuler des réclamations uniquement pour l'épreuve du Questionnaire. Le capitaine de l'équipe est la seule personne habilitée à déposer la réclamation. Cette dernière, portant sur le contenu de l'épreuve, est à adresser au Président du Jury par écrit et à la fin de la rubrique concernée. Elle n'est plus recevable si le jury se libère. Le Jury se prononce à la fin de l'épreuve Questionnaire. Le Jury peut solliciter l'avis de la Commission Scientifique en cas de besoin. La décision du Jury est sans appel.

La réclamation portant sur le total des points est adressée directement à la FECOS (Commission Scientifique). Cette dernière réclamation est recevable dans un délai raisonnable.

Toute autre réclamation est à adresser à la FECOS (Commission scientifique).

7. Jury

Le Jury sera composé de personnes impartiales. Il sera librement déterminé par la FECOS (Commission scientifique).

Néanmoins, le jury de l'épreuve de Questionnaire peut être distincte de celui de l'épreuve de Plaidoirie. Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. En cas de nécessité, la Commission Scientifique peut désigner l'un de ses membres ou toute autre personne pour prendre part au jury.

Pour les éliminatoires et les demi-finales, le jury du Questionnaire peut être composé par les présidents de clubs ou représentants des équipes de la poule dans laquelle leurs candidats ne jouent pas. A défaut, la Commission Scientifique formera un jury. Le jury de la plaidoirie de ces phases sera par contre composé d'universitaires ou de professionnels du droit et ne comprendra aucun Président de club, encadreur ou personne liée à l'encadrement d'une équipe.

Pour la finale, le jury du Questionnaire et de la plaidoirie sera constitué par des universitaires et professionnels de haut rang désignés par la FECOS (Commission scientifique).

NB. La fonction de jury est gratuite.

8. Principes du Concours

REGLEMENT OFFICIEL

L'impartialité est la règle d'or du concours. L'appartenance d'un membre du jury à une Université ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux premières rencontres des autres équipes de sa poule. Cette règle vaut pour tous ceux qui ont un lien avec l'encadrement de l'équipe.

La violation des principes du Concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est laissée à la discrétion de la FECOS (Commission scientifique). Le recours contre cette sanction est possible. Il sera reçu et examiné par un comité ad hoc dont la composition en nombre impair sera librement déterminé par le Président de la FECOS, dans le respect des règles d'équité. La décision du comité est sans recours.

9. Prix et récompenses

Tous les participants recevront des diplômes de participation. Des lauréats recevront d'autres lots. Les prix suivants seront décernés :

1^{ère} Meilleure Equipe ; 2^e Meilleure Equipe ; Meilleur (e) Plaidéur (euse) de la finale ; Meilleur (e) Plaidéur (euse) du tournoi ; Meilleur Mémoire.

NB. Pour aucune des compétitions, il n'est prévu de récompense en argent.

Les modalités de sélection des trois (3) candidats au 13^{ème} Concours International « Génies en herbe OHADA », qui se tiendra à Yaoundé au Cameroun, fera l'objet d'un communiqué autonome.

10. Thématique du concours et Ateliers scientifiques

Cette présente édition du CNEDO portera sur une thématique générale : « *L'attractivité du droit OHADA dans le contexte socio-économique africain* ».

REGLEMENT OFFICIEL

Toutefois, la présente thématique sera subdivisée en plusieurs sous-thèmes tenus sur plusieurs journées, en marge des compétitions, sous forme d'ateliers scientifiques. Il s'agira de quatre (4) ateliers :

Atelier 1 : « *Le degré de prise en compte des réalités économiques africaines dans la construction et l'évolution du droit OHADA* » ;

Atelier 2 : « *La promotion et la vulgarisation du droit OHADA dans le contexte social sénégalais* ».

Atelier 3 : « *L'équation du secteur informel* ».

Atelier 4 : « *La place de l'investisseur africain dans le dispositif juridique de l'OHADA* ».

Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

Les thématiques (thème principal et sous-thèmes) ainsi retenues peuvent faire l'objet d'aménagements ou de modifications.

11. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du Concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique de la ville hôte.

12. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe (candidats), de l'entraîneur et du président de club, pendant la semaine de la compétition, est à la charge de la FECOS.

La FECOS définira les dates de prise en charge des participants et les modalités y afférentes.

13. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement et à son interprétation sera soumis à la FECOS (Commission scientifique).

REGLEMENT OFFICIEL

La FECOS (Commission scientifique) se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à tout moment sans contredire l'esprit du concours.